Formation, éducation: participation de la Bulgarie aux programmes Leonardo et Socrates

1998/0352(CNS) - 14/12/1998 - Document de base législatif

OBJECTIF : dans le cadre de la stratégie de pré-adhésion, ouverture des programmes SOCRATES I et LEONARDO I à la Bulgarie pour l'année 1999. CONTENU : le projet de décision du conseil d'association CE-Bulgarie fixe les conditions et les modalités de la participation de ce pays aux programmes communautaires relatifs à la formation professionnelle et à l'éducation. En particulier, la Bulgarie : - participera, sauf dispositions spécifiques contraires précisées dans la proposition, à toutes les activités relevant de ces programme au même titre que les Etats membres ; -afin de garantir la dimension communautaire du programme, prévoira un nombre minimum de partenaires des Etats membres pour tous les actions et projets transnationaux proposés ; -versera une contribution financière au budget de la Communauté au titre de sa participation aux programmes. Cette contribution couvre les subventions ou autres aides financières accordées aux participants bulgares dans le cadre des programmes, le soutien financier au fonctionnement de l'agence nationale LEONARDO de Bulgarie et les coûts administratifs supplémentaires imputables à la gestion des programmes par la Commission (environ 6,5%). Elle s'élève respectivement pour la seule année 1999 (dernière année de validité des programmes) à : - 1.114.000 écus pour LEONARDO, - 4.140.000 écus pour SOCRATES. La Communauté pourra participer pour bonne part à la prise en charge de ces contributions en prélevant les montants nécessaires sur la dotation financière annuelle PHARE/Bulgarie. Sous réserve des procédures de programmation habituelles, PHARE contribuerait à hauteur de 1.011.000 écus pour LEONARDO et de 3.754.000 pour SOCRATES, le reste (y compris les coûts administratifs imputables à la gestion des programmes par la Commission) étant pris en charge par le budget national bulgare. La Bulgarie facilitera la libre circulation et le séjour des étudiants, enseignants... bénéficiant des programmes. Elle sera associée au suivi de sa participation aux programmes afin de se préparer au processus décisionnel communautaire dans la perspective de l'adhésion (notamment, en participant aux réunions de coordination préalables aux réunions des comités de gestion et en étant informée des résultats de ces comités).